

HORLOGE EN PANNE QUAI DE LA MARNE

Ah qu'il était joli le projet du « Carré des canotiers » ! Lancé par l'ASEP et son président Michel Rioussel, il ambitionnait de créer un Centre de recherches et d'expositions témoignant de l'histoire du canotage, des loisirs et des sports nautiques en eau douce. Ce "Centre d'interprétation" aurait réuni trois parcelles mitoyennes : le bâtiment historique de l'Horloge et le Chalet des canotiers, qui datent de la fin du XIXème siècle, ainsi que des bâtiments de nos services techniques municipaux ; l'Aviron Marne et Joinville (bâtiments de 1891 et 1931) aurait fermé le quadrilatère.

- Lors de son précédent mandat, le maire a proclamé qu'il adoptait ce beau projet. En faisant miroiter cette perspective, la Municipalité a préempté fin 2019 le pavillon de l'Horloge avec sa belle façade rouge brique, ses vitraux et céramiques colorés et son horloge frontale... mais aussi ses annexes, ceci pour la modique somme de 2,2 millions d'euros. Avec la propriété de l'avenue de Diane (Chalet des Canotiers) apportée par Michel Rioussel, l'affaire était dans le sac.

Les élections municipales passées, on a appris (quelle surprise !) qu'il n'était plus du tout question de créer un espace muséal, celui-ci étant plutôt envisagé par le Territoire à l'emplacement de la guinguette abandonnée et vandalisée du « Petit Robinson », sur l'autre rive. A la place, sur le site de « L'Horloge », le maire annonçait un restaurant de très grand standing (avec certainement déjà de l'immobilier).

- Lors de la réunion de quartier « Marne et Paris », mercredi 24 avril, le maire a annoncé que ce mirifique projet était aussi tombé à l'eau. A la place on devrait avoir un nouveau projet immobilier comme la Municipalité les aime. Ce n'est pas très étonnant quand on y réfléchit. Le marché des grands restaurants n'est pas extensible à l'infini. Les leurres sont maintenant écartés...

A y regarder de plus près, ce que la Municipalité a préempté, c'est en fait une société (EURL) intitulée «Garage Nautique de l'Horloge », propriétaire du pavillon emblématique mais aussi de nombreuses annexes qui sont louées (ça rapporte aux alentours de 100 000 euros par an selon les derniers chiffres de 2022) : les deux bâtiments latéraux sur le quai et une dizaine de logements vétustes à l'arrière, dont on essaie maintenant de faire déguerpir les derniers locataires.

Que les bonnes âmes se rassurent : le pavillon de l'Horloge lui-même sera certainement préservé. Il est précieux puisque, dans le cadre du très laxiste règlement d'urbanisme joinvillais pour les zones pavillonnaires, il permettra (au nom de l'intérêt général) de s'affranchir des contraintes sur l'emprise au sol maximale et la surface minimale d'espaces verts.

mai 2024